

## **LE 19 DÉCEMBRE 2018**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil de la  
Municipalité de Saint-Magloire, tenue le mercredi 19 décembre 2018, à  
18h30, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Son honneur la mairesse : Marielle Lemieux

Mesdames et messieurs les conseillers :

	Jonathan Goupil
Liette St-Pierre	Steve Lapointe
	Régis Prévost

Absence motivée : Anne-Marie Beaudry & Martine Rouillard

La séance est présidée par la mairesse et M<sup>me</sup> Dany Robert, directrice générale  
assure le secrétariat.

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

La mairesse déclare la séance ouverte à 18h30.

25-12-18

### **CONSTATATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la constatation du quorum, la mairesse procède à la lecture de  
l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Constatation du quorum et adoption de l'ordre du jour;
3. Travaux Rang Saint-Anselme;
4. Période de questions;
5. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Régis Prévost,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

ADOPTÉE

26-12-18

### **TRAVAUX RANG SAINT-ANSELME**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Magloire a pris connaissance  
des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur  
le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale  
(PAVL);

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Magloire désire présenter une  
demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité  
durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE) pour la  
réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Magloire s'engage à obtenir le  
financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la  
part du MINISTÈRE;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la  
lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Magloire choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

l'estimation détaillée du coût des travaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Steve Lapointe,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**D'AUTORISER** la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Madame la mairesse invite les personnes présentes à la période de questions.

**27-12-18**

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Liette St-Pierre,  
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

**QUE** la séance soit levée à 18h35.

ADOPTÉE

### **RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 19 DÉCEMBRE 2018**

« Je, Marielle Lemieux, maire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

\_\_\_\_\_  
Mme Marielle Lemieux  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Mme Dany Robert  
Directrice générale